



DOSSIER DE CANDIDATURE PASSEPORT CITOYEN

L'AIDE AU « PERMIS DE CONDUIRE »

Bénéficiaire

Nom	_____		
Epouse	_____		
Prénom	_____		
Adresse	86390 LATHUS-SAINT-REMY		
Téléphone	_____		
Date de Naissance	_____		
Lieu de Naissance	_____		
Situation familiale	Célibataire	Marié(e)	
Auto – école	<input type="checkbox"/> Garcia	<input type="checkbox"/> ECF	<input type="checkbox"/> Basse Marche Conduite

L'engagement citoyen pourra être réalisé dans plusieurs domaines. Cochez les domaines qui vous intéressent le plus :

- Espaces verts municipaux
- Accompagnement périscolaire
- Projets municipaux
- Aide aux associations :
 - Événementiel (fête, marché de producteurs, etc.)
 - CPA
 - Porte drapeau
 - Jeune pompier volontaire

Informations complémentaires (que vous souhaitez donner)

Documents à joindre obligatoirement

- Copie carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Une photo d'identité récente
- Un droit à l'image

CONDITIONS POUR BENEFICIER DE CETTE BOURSE

- 1. Avoir entre 16 et 25 ans;**
- 2. Fournir une attestation d'inscription dans une des auto-écoles partenaire de Montmorillon;**
- 3. Fournir un justificatif attestant d'une domiciliation dans la commune depuis au moins un an à la date du dépôt du dossier.**
- 4. S'engager à effectuer 30h ou 50 heures** au service de la Commune ou des Associations de Lathus-Saint-Rémy;
- 5. Fournir une autorisation du représentant légal** pour effectuer le service auprès de la Commune ou d'une Association.

Délibération 20260512_08 du 12 mai 2026

L'objectif est d'apporter une aide au financement du permis de conduire pour les jeunes de 16 à 25 ans, considérant que le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'emploi, la formation et l'autonomie des jeunes et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière – première cause de mortalité chez les jeunes de moins de 25 ans.

Le principe est que la municipalité prenne en charge une partie du coût du permis en échange d'activités d'intérêt collectif.

La procédure est cadrée : le candidat complète son dossier de candidature (présentation de sa situation, de ses motivations pour l'obtention du permis et de son engagement au service de la commune pour un nombre d'heures déterminé.) Une commission étudie la demande et décide éventuellement selon les critères précisés, d'attribuer l'aide financière. Une aide de 300.00 € serait allouée pour 30h de service communal ou 500.00 € pour 50h de service communal dans les différents services municipaux ou structures associatives.



Une convention sera établie avec le délai d'un an pour effectuer les heures auprès de la commune. L'aide sera versée en plusieurs fois.

CONDITIONS DE VERSEMENT DES SOMMES A L'AUTO-ÉCOLE ⁽¹⁾

Forfait choisi par le bénéficiaire	30 h	50h
Montant octroyé	300,00 €	500,00 €
Nombre d'heures citoyennes à réaliser		
Après le 1 ^o versement	15h	25h
Après le 2 ^o versement	15h	25h

⁽¹⁾ Les sommes seront versées directement à l'auto-école qui les déduira du montant dû par le bénéficiaire

CONDITIONS DE REPARTITION DES 50 HEURES DE SERVICE

- 15 / 25 heures après le 1er versement;
- 15 / 25 heures après le 2ème versement;



Remise du dossier en Mairie de Lathus-Saint-Rémy

Date de dépôt du dossier :

Signature du demandeur*

Signature du représentant de la structure proposante *

Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « Aide au Permis de conduire ».